

REGLEMENT DE JEU CONCOURS

Concours *Soy Luna* n°161

ARTICLE I : Société organisatrice

La société HACHETTE LIVRE - Département Hachette Jeunesse Licences – Bibliothèque Rose et Verte, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est sis 58 rue Jean Bleuzen – C70007 92178 Vanves cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 602 060 147, ci-après la « Société Organisatrice », organise le présent jeu concours du 19/05/2017 au 31/05/2017 inclus dans le cadre de la mise en avant de la licence *Soy Luna*.

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS.

CHAQUE PARTICIPANT DECLARE ETRE INFORME QU'UN QUELCONQUE NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINERA SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU CONCOURS ET LE PRIVERA LE CAS ECHEANT DE TOUTE DOTATION A LAQUELLE IL AURAIT PU PRETENDRE, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE LA SOCIETE ORGANISATRICE POURRA EXIGER PAR AILLEURS.

LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LES PARTICIPANTS QUI N'ACCEPTENT PAS LES TERMES DU PRESENT REGLEMENT A NE PAS PARTICIPER AU JEU CONCOURS.

LE PRESENT REGLEMENT SERA DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHEQUE ROSE ET VERTE A LA PAGE
[HTTP://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/CONCOURS-SOY-LUNA-NO161](http://www.bibliothequerose.com/concours-soy-luna-no161)

Article III : Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de la Société Organisatrice, et des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du jeu concours, de quelque manière que ce soit.

Toute participation au jeu concours d'une personne mineure ne peut se faire qu'avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux, laquelle devra être confirmée par écrit au moment de l'acceptation de la dotation.

La participation au jeu concours est strictement nominative, par conséquent :

- les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de la Société Organisatrice,
- toute participation dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte,
- tout usage de procédés permettant de participer au jeu concours de façon mécanique est prohibé.

Le jeu concours durera du 19/05/2017 au 31/05/2017 inclus.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par participant, les participants étant informés que la Société Organisatrice pourra procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à les informer ni de l'exercice de vérifications d'une part, ni de leur exclusion subséquente d'autre part.

Les participants peuvent accéder au jeu concours 24h/24h via le site de la Bibliothèque Rose et Verte accessible par les URL suivants : www.bibliothequerose.com et www.bibliothequeverte.com, sous les réserves décrites à l'Article VII ci-après. Pour participer au jeu-concours, les participants doivent avoir un compte personnel sur le site de la Bibliothèque Rose et Verte. Si le participant n'a pas de compte personnel, il devra en créer un en renseignant les informations suivantes : Nom, prénom, pseudo, date de naissance, adresse

complète, code postal, ville, pays, adresse de courrier électronique, mot de passe.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques feront foi.

Toute participation qui n'aura pas été transmise à la Société Organisatrice conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Article IV : Modalités de jeu et de désignation des gagnants

Pour participer au jeu concours, les participants doivent se rendre à l'adresse URL indiquée à l'article III ci-dessus, et répondre à la question suivante :

- Quel est le nom de famille de Luna ?
 - Smith
 - Valente
 - Castillo

Afin de désigner le gagnant du jeu-concours, 1 participant sera tiré au sort parmi ceux ayant donné les bonnes réponses - sous le contrôle de la SCP Gaultier et Mazure, Huissiers de justice, 51 rue Sainte Anne, 75002 Paris.

Le gagnant sera celui dont le questionnaire contenant la bonne réponse aura été tiré au sort de manière totalement aléatoire par un logiciel sécurisé.

Des suppléants seront tirés au sort pour le cas où il s'avérerait que le gagnant n'avait pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant.

Article V : Dotations

La dotation mise en jeu est :

- 1 place pour une après-midi dans l'univers de *Soy Luna* avec la projection en avant-première d'un épisode de *Soy Luna* et plein de surprises.

Le transport du gagnant sera pris en charge à hauteur de 150 euros pour l'aller/retour :

- uniquement si le gagnant est domicilié hors de l'Île-de-France,
- sur présentation d'un justificatif de la dépense et d'un justificatif de domicile.

L'événement se déroulera le 09/06/2017 en d'Île-de-France dans un lieu qui sera dévoilé au gagnant au plus tard le 02/06/2017.

Si le gagnant est mineur, il devra être accompagné par une personne majeure (le représentant légal ou une personne désignée par écrit par celui-ci au moment de l'acceptation de la dotation).

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut, de dysfonctionnement ou de défaillance du prestataire choisi par le gagnant sous sa seule responsabilité.

La dotation est non cessible et nominative, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

Article VI : Information des gagnants

Seul le gagnant sera informé du résultat de sa participation et il ne sera adressé aucun appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou email aux participants qui n'auront pas gagné, même en réponse.

Le gagnant recevra un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée dans son Espace Personnel sur le site de la Bibliothèque Rose et Verte au plus tard le 02/06/2017.

Le mail informant le gagnant de son gain contiendra un document à compléter par les représentants légaux du gagnant mineur afin qu'ils

confirment leur autorisation à la participation de leur enfant à l'après-midi dans l'univers de *Soy Luna*.

Le gagnant devra confirmer son acceptation de la dotation et le cas échéant l'autorisation de ses représentants légaux au plus tard le 05/06/2017 à 23h59 par retour de courrier. Passé ce délai, la dotation sera attribuée au 1^{er} suppléant désigné à l'issue du tirage au sort.

Aux fins du présent Règlement, il est rappelé que les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu concours.

Article VII : Responsabilités

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU CONCOURS A TOUT MOMENT, POUR TOUTE RAISON, ET SANS QUE SA RESPONSABILITÉ NE PUISSE ÊTRE ENGAGÉE DE CE FAIT.

LA PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES CARACTÉRISTIQUES ET DES LIMITES DE L'INTERNET, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES PERFORMANCES TECHNIQUES, LES TEMPS DE RÉPONSE POUR CONSULTER, INTERROGER OU TRANSFÉRER DES INFORMATIONS, LES RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GÉNÉRALEMENT, LES RISQUES INHÉRENTS À TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNÉES CONTRE DES DÉTOURNEMENTS ÉVENTUELS ET LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES ÉVENTUELS VIRUS CIRCULANT SUR LE RÉSEAU. EN CONSÉQUENCE, LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE NE SAURAIT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENUE RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DU DE TOUTS RÉSEAUX EMPECHANT LE BON DÉROULEMENT/FONCTIONNEMENT DU JEU CONCOURS ; DE DÉFAILLANCE DE TOUT MATÉRIEL DE RÉCEPTION OU DES LIGNES DE COMMUNICATION ; DE PERTE DE TOUT COURRIER ÉLECTRONIQUE ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DE PERTE DE TOUTE DONNÉE ; DES PROBLÈMES D'ACHEMINEMENT ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSÉQUENCES DE TOUT VIRUS, BOGUE INFORMATIQUE, ANOMALIE, DÉFAILLANCE TECHNIQUE ; DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE D'UN PARTICIPANT ; DE TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, MATÉRIELLE ET LOGICIELLE DE QUELQUE NATURE, AYANT EMPECHÉ OU LIMITÉ LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER AU JEU CONCOURS.

IL EST PRÉCISÉ QUE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT ISSU D'UNE INTERRUPTION, D'UN DYSFONCTIONNEMENT QUEL QU'IL SOIT, D'UNE SUSPENSION OU DE LA FIN DE L'INSCRIPTION OU DE LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS, ET CE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, OU ENCORE DE TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT QUI RÉSULTERAIT, D'UNE FAÇON QUELCONQUE, NOTAMMENT D'UNE CONNEXION AU SITE VISÉ À L'ARTICLE III CI-DESSUS. LA CONNEXION DES PARTICIPANTS À CE SITE D'UNE PART, ET LEUR PARTICIPATION AU JEU CONCOURS D'AUTRE PART SE FAISANT SOUS LEUR ENTIÈRE RESPONSABILITÉ.

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS DE RETARD, PERTE, VOL, DÉTERIORATION, NON RÉCEPTION DES DOTATIONS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITÉ DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR À L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES DOTATIONS ATTRIBUÉES ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À UNE ÉVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS DOTATIONS.

Article VIII : Données personnelles

La participation au jeu concours donne lieu à la réalisation d'un fichier regroupant les données personnelles collectées à l'occasion de son organisation, cela à des fins promotionnelles ou publicitaires. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice mais pourront

éventuellement être transmises à ses partenaires ou prestataires techniques (notamment assurant l'envoi des prix).

Conformément à la *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles collectées à l'occasion de leur participation au jeu concours.

Les participants peuvent exercer ces droits par demande écrite adressée à la Société Organisatrice, à l'adresse visée à l'Article 1 ci-dessus.

Article IX : Autorisations des gagnants

La participation au jeu concours implique l'autorisation des gagnants au bénéfice de la Société Organisatrice de reproduire leurs noms ou pseudonymes tels qu'ils les auront renseignés lors de leur inscription.

Ils autorisent la Société Organisatrice à reproduire lesdits noms ou pseudonymes dans le seul cadre de l'annonce des gagnants du jeu concours, sur la seule page du site visé à l'Article III ci-dessus, cela pendant un délai de 3 mois à compter de la clôture du jeu concours.

Cette autorisation ne donnera lieu à aucune contrepartie financière et deviendra sans objet dès lors que la Société organisatrice n'annoncera pas les gagnants sur le site visé à l'Article 3.

Article X : Propriété Intellectuelle

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours et/ou le site visé(s) à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article XI : Droit applicable – Jurisdiction compétente

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard 3 mois après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Société Hachette Livre – Hachette Jeunesse Licences – Département
Bibliothèque Rose et Verte
Jeu-concours *Soy Luna* n°161
58 rue Jean Bleuzen
CS 70007
92178 Vanves Cedex

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.